



Séance du 03/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 403

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160897

Direction en charge : Bâtiments et gestion immobilière

Objet : Entretien et maintenance des installations des systèmes de sécurité incendie et des systèmes courants faibles - Convention de groupement de commande entre la Ville de Saint-Étienne et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Étienne - Désignation du représentant de la Ville de Saint-Etienne à la CAO du groupement - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE)
Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 403

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160897

Direction en charge : Bâtiments et gestion immobilière

Objet : Entretien et maintenance des installations des systèmes de sécurité incendie et des systèmes courants faibles - Convention de groupement de commande entre la Ville de Saint-Étienne et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Étienne - Désignation du représentant de la Ville de Saint-Etienne à la CAO du groupement - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Les marchés d'entretien et de maintenance des installations des systèmes de sécurité incendie de la ville de Saint Etienne et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Étienne arrivent à échéance. Par ailleurs le Centre Communal d'Action Sociale doit également relancer son marché d'entretien et maintenance des systèmes courants faibles .

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne et le Centre Communal d'Action Sociale ayant des besoins identiques pour l'entretien et la maintenance des installations des systèmes de sécurité incendie, il a été décidé d'un commun accord d'établir un groupement de commandes entre ces deux entités conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Ce groupement a pour objectif de globaliser et rationaliser l'achat de ces prestations.

La consultation sera décomposée en deux lots :

- lot 1 : entretien et maintenance des installations des systèmes de sécurité incendie
- lot 2 : entretien et maintenance des systèmes courants faibles (appel malade, recherche de personne, téléphonie, interphonie, alarmes techniques et intrusion).

Le groupement de commandes ne concernera que le lot 1.

□ **Contenu :**

1 - Le groupement de commande

La ville de Saint Etienne, désignée membre coordonnateur du groupement de commandes est chargée à ce titre d'organiser l'ensemble des opérations de procédures de marchés publics. La commission d'appel d'offres sera celle du groupement, c'est le coordonnateur qui signera et notifiera l'accord cadre.

2 - La consultation

La consultation fera l'objet d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 25 I-1 et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations feront l'objet pour chaque lot d'un accord cadre à bons de commande qui sera conclu sans montant minimum ni maximum.

Les contrats seront conclus en application des dispositions des articles 78 II 3° et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les montants estimatifs annuels TTC des accords-cadres par entité et par lot se définissent comme suit :

Lots	Montant estimatif annuel VSE	Montant estimatif annuel CCAS	Total estimatif annuel VSE et CCAS
N° 1	60 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €
N° 2		71 000,00 €	71 000,00 €

Chaque accord cadre est conclu pour une durée ferme allant du 1er janvier 2017 (ou de sa date de notification si postérieure) au 31 décembre 2017. Il pourra être reconduit de façon expresse par période successive d'un an pour une durée totale de 4 ans.

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : sans mini ni maxi
(estimation annuelle
60 000 €)

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	60 000estimé					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Etienne et le Centre Communal d'Action Sociale,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier
- de procéder à la désignation, parmi les membres élus à la Commission d'Appel d'Offres, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Ville de Saint-Etienne amené à siéger en Commission d'Appel d'Offres de groupement.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 55 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)

Exercices 2017 à 2020
chapitre 23 article 2313
investissement / chapitre
011 article 61522
fonctionnement

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Denis CHAMBE